

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 655

19 avril 2007

### SOMMAIRE

Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	31434	Colonnade Holdco N° 5 S.A. ....	31436
Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	31433	Commercial Investment Cordoba S.à r.l. ....	31401
Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	31431	Cyber Vista S.à r.l. ....	31417
Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	31437	Districal S.A. ....	31438
Alpha Transporting Transatlantique International S.A. ....	31431	EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l. ....	31425
Baustahlarmierungen S. à r. l. ....	31434	Financière Zelos S.A. ....	31432
BBL Finance S.à r.l. ....	31433	Financière Zelos S.A. ....	31433
C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s. ....	31421	Geradpark SA ....	31438
Cecile Holding S.A. ....	31419	HBI Rodenbach S.à r.l. ....	31419
C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A. ....	31437	Holiday Lux S.A. ....	31394
CIFI ....	31434	Labrador Finance S.A. ....	31438
CIFI ....	31432	Labrador Finance S.A. ....	31440
Cognis Holding Luxembourg S.à r.l. ....	31406	LKMP-Lux S.à r.l. ....	31431
		Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l. ...	31403
		Share Investments S.A. ....	31397
		Subcomex S.A. ....	31436
		TeamSystem Integral Investors ....	31413
		Wansart S.à r.l. ....	31439

**Holiday Lux S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 124.320.

## STATUTS

L'an deux mille sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1.- Mademoiselle Nicoletta Leone, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

2.- Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux.

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est régi par les présents statuts une société anonyme sous la dénomination de HOLIDAY LUX S.A.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Le conseil d'administration peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou à l'étranger.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée à compter de l'acte constitutif. Elle pourra être dissoute par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

**Art. 4.** La société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur, ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet, en empruntant notamment avec ou sans garantie et en toutes monnaies, par la voie d'émissions d'obligations qui pourront également être convertibles et/ou subordonnées et de bons et en accordant des prêts ou garanties à des sociétés dans lesquelles elle aura pris des intérêts.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptible d'en faciliter la réalisation.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 50.000,- (cinquante mille euros), représenté par 500 (cinq cents) actions d'une valeur nominale de EUR 100,- (cent euros) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

**Art. 6.** Toute action est indivisible; la société ne reconnaît, quant à l'exercice des droits accordés aux actionnaires, qu'un seul propriétaire pour chaque titre.

Si le même titre appartient à plusieurs personnes, la société peut suspendre l'exercice des droits y afférents jusqu'à ce qu'une seule d'entre elles soit désignée comme étant à son égard propriétaire du titre.

### Administration - Surveillance

**Art. 7.** La société est administrée par un conseil, composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants sont rééligibles. Le mandat des administrateurs sortants cesse immédiatement après l'assemblée générale annuelle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, nommé par l'assemblée générale des actionnaires, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale des actionnaires, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive. L'administrateur, ainsi nommé par l'assemblée générale des actionnaires, achève le mandat de celui qu'il remplace.

**Art. 8.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, au siège social ou en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, indiqué dans les convocations, ou de l'étranger.

Sauf dans le cas de force majeure résultant de guerre, de troubles ou d'autres calamités publiques, le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée.

Tout membre empêché ou absent peut donner par écrit, par télégramme, par télex ou par télécopieur, confirmés par écrit, à un de ses collègues délégation pour le représenter aux réunions du conseil et voter en son lieu et place.

Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des votants. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Le conseil d'administration peut, avec l'accord de tous ses membres, prendre, en dehors de toute réunion, des décisions unanimes, écrites, signées séparément par tous les administrateurs.

**Art. 9.** En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou télécopieur, confirmés par écrit. Ces lettres, télégrammes, télex ou télécopies seront annexés au procès-verbal de la délibération.

**Art. 10.** De chaque séance du conseil d'administration il sera dressé un procès-verbal qui sera signé par tous les administrateurs qui auront pris part aux délibérations

Les copies ou extraits, dont production sera faite, seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 11.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 12.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, choisis dans ou hors son sein, associés ou non.

Exceptionnellement, la première personne déléguée à la gestion journalière des affaires de la société pourra être désignée par l'assemblée générale extraordinaire constituante.

**Art. 13.** Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

**Art. 14.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Les commissaires ont un droit illimité de surveillance et de contrôle sur toutes opérations de la société.

Ils peuvent prendre connaissance, sans déplacement, des livres, de la correspondance, des procès-verbaux et généralement de toutes écritures de la société.

**Art. 15.** Les administrateurs et commissaires ne contractent, à raison de leur gestion, aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société, mais ils sont responsables vis-à-vis de la société de l'exécution de leur mandat et des fautes commises dans l'exercice de leurs fonctions.

### Assemblée Générale

**Art. 16.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales.

**Art. 17.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans la convocation, le deuxième mardi du mois de mai à 15.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Elle peut néanmoins se réunir, à la demande d'un actionnaire, à toute autre date antérieure à celle fixée dans le premier alinéa ci-dessus, à la condition que les autres actionnaires marquent leur accord.

**Art. 18.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

Elle se tient au lieu indiqué dans les avis de convocation. Les sujets à l'ordre du jour sont mentionnés dans la convocation.

**Art. 19.** Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion.

**Art. 20.** Chaque action donne droit à une voix. Tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

**Art. 21.** L'Assemblée générale ordinaire délibère valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée. Pour être valables, les résolutions devront être prises à la majorité simple des votes exprimés.

L'assemblée générale extraordinaire ayant pour objet la modification des statuts de la société ne délibère valablement que si la moitié au moins du capital est présente ou représentée. Si cette condition n'est pas remplie, lors de la première convocation, une nouvelle assemblée sera convoquée conformément aux dispositions légales. Les résolutions, pour être valables, devront recueillir le vote favorable d'actionnaires représentant deux tiers au moins des actions présentes ou représentées.

**Art. 22.** L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par celui qui le remplace.

Le président de l'assemblée désigne le secrétaire et l'assemblée élit un scrutateur.

**Art. 23.** Les délibérations de l'assemblée générale sont consignées dans un procès-verbal qui mentionne les décisions prises et les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par les membres du bureau. Les extraits qui en sont délivrés sont certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 24.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 25.** L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration peut procéder au versement d'acomptes sur dividendes aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 26.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

Après réalisation de l'actif et l'apurement du passif, les actions de capital seront remboursées. Toutefois elles ne seront prises en considération qu'en proportion de leur degré de libération.

### **Disposition générale**

**Art. 27.** La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (soparfi), ainsi que ses modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2007.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra le deuxième mardi du mois de mai 2008 à 15.00 heures.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentaire a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation*

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille euros.

*Souscription*

Les actions ont été souscrites comme suit par:

1. Mademoiselle Nicoletta Leone: deux cent cinquante actions . . . . .	250
2. Monsieur Umberto Cerasi: deux cent cinquante actions . . . . .	250
Total: cinq cents actions . . . . .	500

Ces actions ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de EUR 50.000,- (cinquante mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

*Assemblée Générale extraordinaire*

Les comparantes préqualifiées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont ensuite constituées en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, elles ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
2. Sont nommés administrateurs:
  - a) Monsieur Marco Cameroni, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal. Président.
  - b) Monsieur Umberto Cerasi, employé privé, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
  - c) Mademoiselle Katuscia Carraesi, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
3. Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:  
Madame Eva Reysenn, employée privée, demeurant professionnellement à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.
4. Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2010.
5. Conformément aux dispositions statutaires, le conseil d'administration est autorisé, après décision préalable de l'assemblée générale, à déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres.
6. L'adresse de la société est fixée à L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: N. Leone, U. Cerasi, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2007, vol. 157S, fol. 24, case 1. — Reçu 500 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031052/211/195.

(070025540) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Share Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8287 Kehlen, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 124.313.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage.

A comparu:

Monsieur Philip Mees, administrateur de sociétés, demeurant à B-1090 Bruxelles, avenue Van Beesen, 28, ici représenté par Monsieur Gérard Lusatti, chef comptable, demeurant à Audun-le-Tiche (France), en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 29 janvier 2007.

Ladite procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'il constitue:

### **Titre I<sup>er</sup> .- Dénomination, Siège, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par le présent acte une société anonyme sous la dénomination de SHARE INVESTMENTS S.A.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Kehlen.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura cependant aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui est le mieux placé pour le faire dans ces circonstances.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations sans avoir à respecter les limites de la loi du 31 juillet 1929, sur les sociétés holding.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres, participer à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect.

En général, la société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

### **Titre II.- Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-), divisé en trois mille (3.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) chacune.

Les actions peuvent être créées, au choix du propriétaire en certificats unitaires ou en certificats représentant deux ou plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut, dans la mesure où et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres actions.

Le capital social peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

### **Titre III.- Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale, pour un terme ne pouvant dépasser six années et en tout temps révocables par elle.

Le nombre d'administrateurs, la durée de leur mandat et leurs émoluments sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

Lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élira parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition conformément à l'objet social.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale sont de la compétence du conseil d'administration. En particulier le conseil d'administration aura le pouvoir d'émettre des obligations. En respectant les dispositions légales, des acomptes sur dividendes peuvent être payés par le conseil d'administration.

**Art. 9.** La société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs, qui seront appelés administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la gestion de toutes les activités de la société ou d'une branche spéciale de la société à un ou plusieurs directeurs, et donner des pouvoirs spéciaux pour l'accomplissement de tâches précises à un ou plusieurs mandataires, qui ne doivent pas être membres du conseil d'administration ou actionnaires de la société.

**Art. 11.** Tous les litiges, où la société est impliquée comme demandeur ou comme défendeur, seront traités au nom de la société par le conseil d'administration, représenté par son président ou par l'administrateur délégué à cet effet.

#### **Titre IV.- Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six années.

#### **Titre V.- Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès verbal.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se tiendra de plein droit le premier jeudi du mois de juin, à 11.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié, l'assemblée générale se tiendra le jour ouvrable suivant.

#### **Titre VI.- Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 15.** L'année sociale de la société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 16.** L'excédent favorable du bilan, après déduction de toutes les charges de la société et des amortissements, constitue le bénéfice net de la société. Il est prélevé cinq pour cent (5%) du bénéfice net pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque ladite réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend son cours si, pour une cause quelconque, ladite réserve se trouve entamée.

Le reste du bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII.- Dissolution, Liquidation**

**Art. 17.** La société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires. Si la société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

#### **Titre VIII.- Dispositions générales**

**Art. 18.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures.

##### *Dispositions transitoires*

1) Exceptionnellement la première année sociale commence le jour de la constitution de la société et finit le 31 décembre 2007.

2) La première assemblée générale se tiendra en l'an 2008.

3) Exceptionnellement, le premier administrateur-délégué est nommé par l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration.

##### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été établis, le comparant déclare souscrire la totalité des trois mille (3.000) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par apport en nature de trois mille (3.000) actions de la société anonyme de droit belge ARAMIS INVESTMENTS, établie et ayant son siège social à B-1090 Bruxelles, avenue Van Beesen, 28, inscrite au Registre des Personnes Morales de Bruxelles (Belgique), sous le numéro 882 228 658, lesdites actions représentant cent pour cent (100%) du capital social de ladite société ARAMIS INVESTMENTS au montant de soixante-quinze mille euros (€ 75.000,-).



La contribution a été examinée par la société ALTER AUDIT S.à r.l., réviseur d'entreprises, avec siège social à L-1650 Luxembourg, 10, avenue Guillaume, en vertu d'un rapport daté du 23 janvier 2007, lequel rapport restera annexé au présent acte pour être enregistré avec celui-ci.

La conclusion du prêt rapport est la suivante:

#### *Conclusion*

«Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.

La rémunération des apports en nature consiste en 3.000 actions à créer d'une valeur nominale d'Eur 25,- chacune.»

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare que les conditions prévues par l'article 26 de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée ultérieurement, sont remplies.

#### *Déclarations pour l'enregistrement*

Pour les besoins de l'enregistrement, il est déclaré que les trois mille (3.000) actions apportées représentent cent pour cent (100%) du capital de ARAMIS INVESTMENTS, de sorte que les conditions de l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971 sont remplies.

En conformité avec l'article 4-2 de la loi du 29 décembre 1971, la société SHARE INVESTMENTS S.A. devra conserver pendant cinq ans à dater des présentes, toutes les actions de la société ARAMIS INVESTMENTS.

#### *Frais*

Le montant global des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué approximativement à mille trois cent cinquante euros (€ 1.350,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Le comparant préqualifié, représentant la totalité du capital souscrit, se considérant comme dûment convoqué, s'est ensuite constitué en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que la présente assemblée est régulièrement constituée, il a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

2.- Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Philip Mees, administrateur de sociétés, né à Malines (Belgique) le 17 mars 1959, demeurant à B-1090 Bruxelles, avenue Van Beesen, 28.

b) Monsieur Pierre-Laurent Rivara, gérant de sociétés, né à Genève (Suisse) le 6 octobre 1962, demeurant à CH-1234 Vessy, 1, avenue Bella Vista.

c) Monsieur Bernard Verbaet, employé, né à Anvers (Belgique) le 26 juillet 1962, demeurant à CH-1223 Cologny-Genève, 82, Quai de Cologny.

Par dérogation à l'article 10 des statuts, Monsieur Philip Mees et Monsieur Bernard Verbaet, préqualifiés, sont nommés administrateurs-délégués, chacun d'eux avec pouvoir de signature individuelle.

3.- A été appelé aux fonctions de commissaire aux comptes:

Monsieur Jan Vanden Abeele, administrateur de sociétés, né à Oostrozebeke (Belgique) le 31 août 1952, demeurant professionnellement à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes expireront après l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2012.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-8287 Kehlen, Zoning Industriel.

Dont acte, fait et passé à Bascharage, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: G. Lusatti, A. Weber.

Enregistré à Capellen, le 1<sup>er</sup> février 2007, vol. 437, fol. 58, case 11. — Reçu 750 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 12 février 2007.

A. Weber.

Référence de publication: 2007031042/236/169.

(070025526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.



**Commercial Investment Cordoba S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 806.400,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 33, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 76.875.

In the year two thousand and six, on the twenty-first day of December,  
Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

PRADERA HOLDCO S.A., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

hereby represented by Mrs Véronique Pirotte, private employee, residing professionally in Luxembourg,  
by virtue of a proxy given on 19 December 2006,

The appearing party, acting in its capacity as single partner of COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA S.à r.l., has requested the undersigned notary to document the following:

The appearing party is the single partner of COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA S.à r.l., a limited liability company («société à responsabilité limitée») incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg) (the «Company») incorporated by a deed of Maître Frank Baden, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on 4 July 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the «Mémorial C») N ° 596 of 21 August 2000, last time amended by a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem on 27 November 2000, published in the Mémorial C, on 10 August 2001, N ° 622 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under the number B-76.875.

The appearing party, represented as above mentioned, recognises that it has been fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To reduce the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred and eighty-seven thousand three hundred euros (EUR 787,300.-) so as to reduce it from its current amount of one million five hundred and ninety-three thousand seven hundred euros (EUR 1,593,700.-) divided into thirty-one thousand eight hundred and seventy-four (31,874) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each held by the single partner PRADERA HOLDCO S.A. to eight hundred six thousand four hundred euros (EUR 806,400.-) divided into sixteen thousand one hundred and twenty-eight (16,128) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-).

2. To amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the capital reduction proposed hereinabove.

3. To confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above proposed resolutions and in particular the capital reduction as well as the repayment of an amount equal to the aggregate nominal value of the cancelled shares to PRADERA HOLDCO S.A., by means of the waiver of the loan of the same amount granted to PRADERA HOLDCO S.A.

4. To authorise any lawyer of Linklaters Loesch to record the capital reduction in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

and has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The single partner resolves to reduce the Company's subscribed capital by an amount of seven hundred and eighty-seven thousand three hundred euros (EUR 787,300.-) so as to reduce it from its current amount of one million five hundred and ninety-three thousand seven hundred euros (EUR 1,593,700.-) divided into thirty-one thousand eight hundred and seventy-four (31,874) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each held by the single partner PRADERA HOLDCO S.A. to eight hundred six thousand four hundred euros (EUR 806,400.-) divided into sixteen thousand one hundred and twenty-eight (16,128) shares, each share with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) by cancellation of fifteen thousand seven hundred and forty-six (15,746) shares.

*Second resolution*

The single partner resolves to amend the article 5 of the articles of incorporation of the Company which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5.** The Company's capital is fixed at eight hundred six thousand four hundred euros (EUR 806,400.-) divided into sixteen thousand one hundred and twenty-eight (16,128) shares, with a nominal value of fifty euros (EUR 50.-) each.

Each share gives the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.»

*Third resolution*

The single partner resolves to confer all and any powers to the board of managers of the Company in order to implement the above proposed resolutions and in particular the capital reduction as well as the repayment of an amount equal to the aggregate nominal value of the cancelled shares to PRADERA HOLDCO S.A., by means of the waiver of the loan of the same amount granted to PRADERA HOLDCO S.A.

The undersigned notary draws the attention of the appearing party to article 69 of the law of 1915 on commercial companies which stipulates that payment (the waiver in the present deed) should be made to the shareholders only 30 days after the publication of the capital decrease, in order to protect the creditors of the company decreasing its capital. Should payment be made before, it would be under the responsibility of the managers of the company decreasing its capital.

*Fourth resolution*

The single partner resolves to authorize any lawyer of LINKLATERS LOESCH to record the capital reduction in the share register of the Company and to accomplish any necessary formalities in relation to the Luxembourg Trade and Companies Register and the Mémorial C.

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately one thousand five hundred euros (1,500.- EUR).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt et un décembre,

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

PRADERA HOLDCO S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg;

représentée par Madame Véronique Pirotte, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 19 décembre 2006,

Le comparant, agissant en sa qualité d'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA S.à r.l., a demandé au notaire soussigné de prendre acte de ce qui suit:

Le comparant est l'associé unique de COMMERCIAL INVESTMENT CORDOBA S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) (la «Société»), constituée par acte de Maître Frank Baden, notaire résidant à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 4 juillet 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial C») N ° 596 du 21 août 2000, modifié la dernière fois suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire résidant à Sanem, du 27 novembre 2000, publié au Mémorial C, le 10 août 2001, N ° 622 et enregistré au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, Section B, sous le numéro B-76.875.

Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être parfaitement informé des décisions à intervenir sur la base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Réduction du capital souscrit de la Société de sept cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (787.300,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cents euros (1.593.700,- EUR) divisé en trente et un mille huit cent soixante-quatorze (31.874) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, à huit cent six mille quatre cents euros (806.400,- EUR) divisé en seize mille cent vingt-huit (16.128) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR).

2. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de manière à refléter la réduction de capital proposée ci-dessus.

3. Conférer délégation de pouvoir au conseil de gérance de la Société pour l'exécution des résolutions ci-dessus proposées et, en particulier la réduction de capital ainsi que le remboursement à PRADERA HOLDCO S.A. d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des parts sociales annulées, au moyen d'une annulation de prêt d'un montant équivalent consenti à PRADERA HOLDCO S.A.

4. Autorisation à tout avocat de Linklaters Loesch de procéder à l'enregistrement de l'augmentation de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

et a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé unique décide de réduire le capital souscrit de la Société de sept cent quatre-vingt-sept mille trois cents euros (787.300,- EUR) de manière à porter le capital de son montant actuel de un million cinq cent quatre-vingt-treize mille sept cents euros (1.593.700,- EUR) divisé en trente et un mille huit cent soixante-quatorze (31.874) parts sociales, ayant une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune, à huit cent six mille quatre cents euros (806.400,- EUR) divisé en seize mille cent vingt-huit (16.128) parts sociales, chacune avec une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) par annulation de quinze mille sept cent quarante-six (15.746) parts sociales.

*Deuxième résolution*

L'associé unique décide de modifier l'article 5 des statuts de la Société, qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5.** Le capital social est fixé à huit cent six mille quatre cents euros (806.400,- EUR) divisé en seize mille cent vingt-huit (16.128) parts sociales entièrement libérées d'une valeur nominale de cinquante euros (50,- EUR) chacune.

Chaque part donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la société en proportion directe au nombre des parts existantes.»

*Troisième résolution*

L'associé unique décide de délégation de pouvoir au conseil de gérance de la Société pour l'exécution des résolutions ci-dessus proposées et, en particulier la réduction de capital ainsi que le remboursement à PRADERA HOLDCO S.A. d'un montant correspondant au total de la valeur nominale des parts sociales annulées, au moyen d'une annulation de prêt d'un montant équivalent consenti à PRADERA HOLDCO S.A.

Le notaire soussigné attire l'attention sur l'article 69 de la loi de 1915 sur les sociétés commerciales qui stipule que le paiement à l'associé (l'annulation du prêt dans le présent acte) ne peut être fait que 30 jours après la publication de l'acte de réduction, le tout pour protéger les créanciers de la société qui voit son capital réduit. Si le paiement est fait au préalable, il sera fait sous la responsabilité des gérants de la société qui voit son capital réduit.

*Quatrième résolution*

L'associé unique décide d'autoriser tout avocat de Linklaters Loesch de procéder à l'enregistrement de la réduction de capital dans le registre des parts de la Société et d'accomplir toutes les formalités nécessaires auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg et du Mémorial C.

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature que ce soit, payables par la Société en raison du présent acte sont évalués à approximativement mille cinq cents euros (1.500,- EUR).

Dont acte, le présent acte a été établi à Luxembourg, à la date donnée en tête des présentes.

Le notaire instrumentant, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant précité, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture faite au comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce dernier a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: V. Pirotte, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 22 décembre 2006, vol. 31CS, fol. 10, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007031086/220/156.

(070025983) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Property Trust Luxembourg 2, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 146.550,00.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.219.

—  
In the year two thousand and seven, on the twenty-sixth day of the month of January,  
Before us, Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, a limited liability company governed by the laws of Guernsey, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands and registered under number 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

hereby represented by Ms Bernardine Vos, employee, with professional address in Luxembourg by virtue of a proxy given on 25 January 2007.

The said proxy, signed *ne varietur* by the representative of the appearing party and by the undersigned notary will remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party is the sole shareholder of PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), with a share capital of one hundred forty-five thousand euros (EUR 145,000.-), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, section B, under number 112.219, incorporated following a deed of the undersigned notary, on 24 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 428, of 27 February 2006, and whose articles of incorporation have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, on 14 September 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2203 of 24 November 2006 (the «Company»).

The appearing party, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda:*

1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one thousand five hundred fifty euros (EUR 1,550.-) so as to raise it from its current amount of one hundred forty-five thousand euros (EUR 145,000.-), to an amount of one hundred forty-six thousand five hundred fifty euros (EUR 146,550.-), and to issue sixty-two (62) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

2. To accept the subscription of the sixty-two (62) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), by the existing shareholder of the Company, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, and to accept payment in full of the nominal value of each such new shares as well as of a share premium in an aggregate amount of thirteen thousand nine hundred fifty euros (EUR 13,950.-) by a contribution in cash and to allocate these newly issued shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED in consideration for its contribution in cash and to acknowledge the effectiveness of the capital increase.

3. To amend article 5 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1. to 2.

has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

*First resolution*

The sole shareholder resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one thousand five hundred fifty euros (EUR 1,550.-) so as to raise it from its current amount of one hundred forty-five thousand euros (EUR 145,000.-), to an amount of one hundred forty-six thousand five hundred fifty euros (EUR 146,550.-).

*Second resolution*

The sole shareholder resolved to issue sixty-two (62) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares.

*Subscription*

There now appeared Ms Bernardine Vos, prenamed, acting in her capacity as duly authorized attorney in fact of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, by virtue of the above-mentioned proxy.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of AXA PROPERTY TRUST LIMITED, for the sixty-two (62) new class E shares, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-), and to make payment in full of the nominal value of each such new class E shares as well as of a share premium in an aggregate amount of thirteen thousand nine hundred fifty euros (EUR 13,950.-) by a contribution in cash.

The person appearing declared, and the sole shareholder recognised, that each new share issued has been entirely paid up in cash and that the Company has at its disposal the amount of fifteen thousand five hundred euros (EUR 15,500.-) proof of which is given to the undersigned notary who expressly records this statement.

Thereupon the sole shareholder resolved to accept the said subscription and payment and to allot the sixty-two (62) new class E shares to AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

*Third resolution*

As a result of the above resolutions, the sole shareholder resolved to amend the first paragraph of article 5 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. Subscribed capital. first paragraph.** The issued capital of the Company is set at one hundred forty-six thousand five hundred fifty euros (EUR 146,550.-) divided into eight hundred fifty (850) class A shares, eight hundred fifty (850) class B shares, eight hundred fifty (850) class C shares, eight hundred fifty (850) class D shares, nine hundred twelve (912) class E shares, eight hundred fifty (850) class F shares, fifty (50) class G shares, fifty (50) class H shares, fifty (50) class I shares, fifty (50) class J shares, and five hundred (500) class Z shares, each with a nominal value of twenty-five euros (EUR 25.-).

*Costs and expenses*

The costs, expenses, remunerations or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at one thousand three hundred euros (EUR 1,300.-).

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the appearing person and in case of divergences between the two versions, the English version will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary, by her surname, first name, civil status and residence, has signed together with the notary the present original deed.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg on the day named at the beginning of this document.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le vingt-six janvier,

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg),

A comparu:

AXA PROPERTY TRUST LIMITED, une société régie par les lois de Guernsey, avec siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St. Peter Port, Guernsey GY1 3QL, Channel Islands et enregistrée sous le numéro 43007 (AXA PROPERTY TRUST LIMITED),

représentée aux fins des présentes par Madame Bernardine Vos, employée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 25 janvier 2007.

La précitée procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné, restera annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante est le seul associé de PROPERTY TRUST LUXEMBOURG 2, S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 7, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), ayant un capital social de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000.-), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 112.219, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 24 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 428 du 27 février 2006, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné le 14 septembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2203 du 24 novembre 2006 (la «Société»).

La partie comparante, reconnaissant être parfaitement informée des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550.-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000.-), à un montant de cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros (EUR 146.550.-) et émission de soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

2. Acceptation de la souscription des soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-), par l'associé existant de la Société, AXA PROPERTY TRUST LIMITED, et acceptation de la libération intégrale de la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales ainsi que du paiement d'une prime d'émission d'un montant total de treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 13.950.-) par un apport en numéraire et attribution des nouvelles parts sociales à AXA PROPERTY TRUST LIMITED en contrepartie de son apport en numéraire et acceptation de l'effectivité de l'augmentation de capital.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées conformément aux points 1. à 2.

a requis le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

*Première résolution*

L'associé unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de mille cinq cent cinquante euros (EUR 1.550,-) de manière à le porter de son montant actuel de cent quarante-cinq mille euros (EUR 145.000,-), à un montant de cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros (EUR 146.550,-).

*Deuxième résolution*

L'associé unique a décidé d'émettre soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes.

*Souscription*

Est ensuite intervenue Madame Bernardine Vos, précitée, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, en vertu la procuration mentionnée ci-avant.

Laquelle comparante a déclaré souscrire au nom et pour le compte de AXA PROPERTY TRUST LIMITED, les soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de catégorie E, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), et libérer intégralement la valeur nominale de chacune de ces nouvelles parts sociales de catégorie E ainsi que payer une prime d'émission d'un montant total de treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 13.950,-) par un apport en numéraire.

Le comparant a déclaré et l'associé unique a reconnu que chaque part sociale nouvelle a été entièrement libérée en espèces et que la somme de quinze mille cinq cents euros (EUR 15.500,-) se trouve à la libre disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

L'associé unique a décidé d'accepter ladite souscription et libération et d'attribuer les soixante-deux (62) nouvelles parts sociales de catégorie E à AXA PROPERTY TRUST LIMITED.

*Troisième résolution*

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'associé unique a décidé de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social. Premier alinéa.** Le capital émis de la Société est fixé à cent quarante-six mille cinq cent cinquante euros (EUR 146.550,-), divisé en huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie A, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie B, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie C, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie D, neuf cent douze (912) parts sociales de catégorie E, huit cent cinquante (850) parts sociales de catégorie F, cinquante (50) parts sociales de catégorie G, cinquante (50) parts sociales de catégorie H, cinquante (50) parts sociales de catégorie I, cinquante (50) parts sociales de catégorie J et cinq cents (500) parts sociales de catégorie Z, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Signé: B. Vos, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, vol. 157S, fol. 67, case 6. — Reçu 155 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 février 2007.

G. Lecuit.

Référence de publication: 2007031092/220/160.

(070026029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Cognis Holding Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 83.720.

In the year two thousand and six, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.



There appeared:

1. PERMIRA EUROPE II L.P.1, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
2. PERMIRA EUROPE II L.P.2, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
3. PERMIRA EUROPE II C.V.3, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
4. PERMIRA EUROPE II C.V.4, having its registered office at Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
5. SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
6. PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, having its registered office at Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernsey,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
7. COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, having its registered office at 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
8. COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II, having its registered office at 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
9. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
10. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
11. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3, having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
12. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P., having its registered office at 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
13. SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903, having its registered office at 22 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
14. GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
15. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
16. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG., having its registered office at Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
17. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
18. STONE STREET FUND 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal;
19. BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P., having its registered office at Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,  
here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.



Which proxies shall be signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary and shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. That they are the current shareholders of COGNIS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l., (the «Company») having its registered office at 11A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under registration number B 83.720, incorporated by a deed of Me Jean Seckler on September 6, 2001, published in Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 201 on February 6, 2002, which articles have been amended last pursuant to a deed of Me Paul Frieders of January 25, 2005 published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations number 553 on June 9, 2005;

II. That the capital of the Company is set at forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euro (EUR 41,506,325.-) divided into seven hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-nine (778,999) Class A shares, sixty-seven thousand seven hundred twenty-seven (67,727) Class B shares and eight hundred thirteen thousand five hundred twenty-seven (813,527) Class C shares, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, fully paid up.

III. These shares are allocated to the shareholders as follows:

1. 262,311 Class A shares for PERMIRA EUROPE II L.P.1;
2. 410,281 Class A shares for PERMIRA EUROPE II L.P.2;
3. 17,357 Class A shares for PERMIRA EUROPE II C.V.3;
4. 26,036 Class A shares for PERMIRA EUROPE II C.V.4;
5. 28,205 Class A, 4,713 Class B shares for SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED;
6. 6,976 Class A shares for PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME;
7. 24,538 Class A, 2,133 Class B, 25,627 Class C shares for COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR;
8. 3,295 Class A, 286, Class B, 7,254 Class C shares for COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II;
9. 38,264 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1;
10. 16,297 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2;
11. 4,343 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3;
12. 591 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.;
13. 1,100 Class B shares for SITCO NOMINEES Ltd. VC 01903;
14. 441,550 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.;
15. 160,442 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.;
16. 18,456 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG.;
17. 140,292 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.;
18. 13,271 Class C shares for STONE STREET FUND 2000 L.P.; and
19. 6,635 Class C shares for BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.

IV. That the agenda of the meeting is the following:

*Agenda:*

1) Creation of a new class of shares, the Class E shares, which shall carry the same rights as the other shares issued by the Company.

2) Increase of the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,490,375.-) so as to raise it from its present amount of forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euro (EUR 41,506,325.-) to forty-three million nine hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 43,996,700.-) by the creation and the issue of 99,615 new Class E shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

3) Subscription and payment of the 99,615 new Class E shares by COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III, a German civil law partnership with its principal place of business in Monheim, by a contribution in cash of three million euro (EUR 3,000,000.-) of which two million four hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,490,375.-) correspond to the aggregate nominal value of the new shares and will be allocated to the share capital and the balance of five hundred nine thousand six hundred twenty-five euro (EUR 509,625.-) will be allocated to the share premium account of the Company.

4) Amendment of Article 6 of the articles of Association so as to reflect the proposed increase of the share capital of the Company.

5) Acknowledgement of the new share ownerships in the Company as a result of the capital increase.

After this had been set forth, the above named shareholders of the Company, representing the entire capital of the Company, now request the undersigned notary to record the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders of the Company decide to create a new class of shares, the Class E, carrying the same rights as the outstanding shares of the Company.

*Second resolution*

The shareholders of the Company decide to increase the share capital of the Company by an amount of two million four hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,490,375.-) so as to raise it from its present amount of forty-one million five hundred six thousand three hundred twenty-five euro (EUR 41,506,325.-) to forty-three million nine hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 43,996,700.-) by the creation and the issue of 99,615 new Class E shares of a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, for a total subscription price of two million four hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,490,375.-) and to waive any preferential subscription rights they may have.

*Third resolution - Subscription and payment*

All the new 99,615 Class E shares are subscribed for by COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III, prenamed, here represented by Séverine Michel, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The 99,615 new Class E shares have been entirely paid up by a contribution in cash from the above mentioned person for an aggregate amount of three million euro (EUR 3,000,000.-) of which two million four hundred ninety thousand three hundred seventy-five euro (EUR 2,490,375.-) correspond to the aggregate nominal value of the new shares and will be allocated to the share capital and the balance of five hundred nine thousand six hundred twenty-five euro (EUR 509,625.-) will be allocated to the share premium account of the Company, the full amount of the contribution being now at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the notary.

*Fourth resolution*

As a consequence of the foregoing resolution and subscription, Article 6 of the Articles of Association is amended and now reads as follows:

« **Art. 6.** The issued capital is fixed at forty-three million nine hundred ninety-six thousand seven hundred euro (EUR 43,996,700.-) divided into seven hundred seventy-eight thousand nine hundred ninety-nine (778,999) Class A shares, sixty-seven thousand seven hundred twenty-seven (67,727) Class B shares, eight hundred thirteen thousand five hundred twenty-seven (813,527) Class C shares and ninety-nine thousand six hundred fifteen (99,615) Class E shares, each with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights (save for the Calculation of the special Majority).»

*Fifth resolution*

Following the capital increase, the new share ownership in the Company is as follows:

1. 262,311 Class A shares for PERMIRA EUROPE II L.P.1;
2. 410,281 Class A shares for PERMIRA EUROPE II L.P.2;
3. 17,357 Class A shares for PERMIRA EUROPE II C.V.3;
4. 26,036 Class A shares for PERMIRA EUROPE II C.V.4;
5. 28,205 Class A, 4,713 Class B shares for SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED;
6. 6,976 Class A shares for PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME;
7. 24,538 Class A, 2,133 Class B, 25,627 Class C shares for COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR;
8. 3,295 Class A, 286, Class B, 7,254 Class C shares for COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II;
9. 38,264 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1;
10. 16,297 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2;
11. 4,343 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3;
12. 591 Class B shares for SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.;
13. 1,100 Class B shares for SITCO NOMINEES LTD VC 01903;
14. 441,550 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.;
15. 160,442 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.;
16. 18,456 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG.;
17. 140,292 Class C shares for GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.;
18. 13,271 Class C shares for STONE STREET FUND 2000 L.P.;
19. 6,635 Class C shares for BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.; and
20. 99,615 Class E shares for COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the mandatory of the appearing persons, said mandatory signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française de ce qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Nous, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1. PERMIRA EUROPE II L.P.1, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernesey, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
2. PERMIRA EUROPE II L.P.2, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernesey, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
3. PERMIRA EUROPE II C.V.3, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
4. PERMIRA EUROPE II C.V.4, ayant son siège social à Parnassustoren, Locatellikade 1, NL-1076 AZ Amsterdam, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
5. SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernesey, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
6. PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME, ayant son siège social à Trafalgar Court, Les Banques, St Peter Port, GY13QL Guernesey, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
7. COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR, ayant son siège social à 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
8. COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II, ayant son siège social à 56, Paul-Thomas-Strasse, D-40551 Düsseldorf, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
9. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
10. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
11. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3, ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
12. SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P., ayant son siège social à 1013, Centre Road, Wilmington Delaware 19805 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
13. SITCO NOMINEES LTD VC 01903, ayant son siège social à 22 Church Street, Hamilton HM 11, Bermuda, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
14. GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
15. GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
16. GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG., ayant son siège social à Friedrichstrasse 90, D-10117 Berlin, ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;
17. GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;  
18. STONE STREET FUND 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

19. BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P., ayant son siège social à Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE 19801 USA,

ici représentée par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Les procurations signées ne varient par la représentante des comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme décrit ci-dessus, ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Qu'elles sont les associés actuels de COGNIS HOLDING LUXEMBOURG S.à r.l. (la «Société») ayant son siège social au 11A, boulevard Joseph II L-1840 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 83.720, constituée par un acte du notaire M<sup>e</sup> Jean Seckler du 6 septembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 201 du 6 février 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire M<sup>e</sup> Paul Frieders, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 553 du 9 juin 2005;

II. Que le capital de la Société est établi à quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) divisé en sept cent soixante-dix-huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (778.999) parts sociales de classe A, soixante-sept mille sept cent vingt-sept (67.727) parts sociales de classe B et huit cent treize mille cinq cent vingt-sept (813.527) parts sociales de classe C, ayant chacune une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), toutes entièrement libérées.

III. Ces parts sociales sont allouées aux associés comme suit:

1. 262.311 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II L.P.1;
2. 410.281 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II L.P.2;
3. 17.357 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II C.V.3;
4. 26.036 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II C.V.4;
5. 28.205 parts sociales de Classe A, 4,713 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED;
6. 6.976 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME;
7. 24.538 parts sociales de Classe A, 2.133 parts sociales de Classe B, 25.627 parts sociales de Classe C à COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR;
8. 3.295 parts sociales de Classe A, 286, parts sociales de Classe B, 7.254 parts sociales de Classe C à COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II;
9. 38.264 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1;
10. 16.297 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2;
11. 4.343 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3;
12. 591 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.;
13. 1.100 parts sociales de Classe B à SITCO NOMINEES LTD VC 01903;
14. 441.550 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.;
15. 160.442 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.;
16. 18.456 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG.;
17. 140.292 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.;
18. 13.271 parts sociales de Classe C à STONE STREET FUND 2000 L.P.; et
19. 6.635 parts sociales de Classe C à BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P.

IV. Que l'ordre du jour est le suivant:

1) Création d'une nouvelle classe de parts sociales, la classe E, dont les parts sociales auront les mêmes droits que les autres parts sociales déjà émises par la Société.

2) Augmentation du capital de la Société par un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.490.375,-) portant ainsi le capital social de son montant actuel de quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) à quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 43.996.700,-) par l'émission de 99.615 nouvelles parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

3) Souscription et paiement des 99.615 nouvelles parts sociales de classe E par COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III, une partnership de droit allemand établie à Monheim, par un apport en espèces de trois millions (EUR 3.000.000,-), dont deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.490.375,-)

correspondant à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales sont alloués au capital social et le solde de cinq cent neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 509.625,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société.

4) Modification de l'article 6 des statuts afin de refléter l'augmentation de capital de la Société.

5) Reconnaissance de la nouvelle détention des parts sociales de la Société suite à l'augmentation de capital.

Ceci ayant été établi, les associés de la Société susmentionnés, représentant l'entière du capital social de la Société, demandent au notaire d'enregistrer les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les associés de la Société décident de créer une nouvelle classe de parts sociales, la classe E, dont les parts sociales ont les mêmes droits que les autres parts sociales déjà émises par la Société.

#### *Seconde résolution*

Les associés de la Société décident d'augmenter le capital social de la Société par un montant de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.490.375,-) portant ainsi le capital social de son montant actuel de quarante et un millions cinq cent six mille trois cent vingt-cinq euros (EUR 41.506.325,-) à quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 43.996.700,-) par l'émission de 99.615 nouvelles parts sociales de classe E d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, pour un prix total de souscription de deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.490.375,-) et de lever tout droit de préemption qu'ils pourraient avoir.

#### *Troisième résolution - Souscription et paiements*

Toutes les 99.615 nouvelles parts sociales de classe E sont souscrites par COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III, précitée, représentée ici par Séverine Michel, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Les 99.615 nouvelles parts sociales ont été intégralement libérées par un apport en espèces de la personne susmentionnée pour un montant total de trois millions d'euros (EUR 3.000.000,-) dont deux millions quatre cent quatre-vingt-dix mille trois cent soixante-quinze euros (EUR 2.490.375,-) correspondant à la valeur nominale totale des nouvelles parts sociales sont alloués au capital social et le solde de cinq cent neuf mille six cent vingt-cinq euros (EUR 509.625,-) est alloué au compte de prime d'émission de la Société. Le montant total est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire.

#### *Quatrième résolution*

En conséquence des précédentes résolutions, l'article 6 des statuts de la Société est modifié et lit désormais comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-trois millions neuf cent quatre-vingt-seize mille sept cents euros (EUR 43.996.700,-) divisé en sept cent soixante-dix huit mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf (778.999) parts sociales de classe A, soixante sept mille sept cent vingt-sept (67.727) parts sociales de classe B, huit cent treize mille cinq cent vingt-sept (813.527) parts sociales de classe C et quatre-vingt-dix-neuf mille six cent quinze (99.615) parts sociales de classe E, avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, ayant les mêmes droits (à l'exception du calcul de la Majorité Spéciale/Qualifiée).»

#### *Cinquième résolution*

Suite à l'augmentation de capital, la nouvelle répartition des parts sociales de la Société est comme suit:

1. 262.311 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II L.P.1;
2. 410.281 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II L.P.2;
3. 17.357 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II C.V.3;
4. 26.036 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II C.V.4;
5. 28.205 parts sociales de Classe A, 4,713 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INVESTMENTS LIMITED;
6. 6.976 parts sociales de Classe A à PERMIRA EUROPE II CO-INVESTMENT SCHEME;
7. 24.538 parts sociales de Classe A, 2.133 parts sociales de Classe B, 25.627 parts sociales de Classe C à COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR;
8. 3.295 parts sociales de Classe A, 286, parts sociales de Classe B, 7.254 parts sociales de Classe C à COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR II;
9. 38.264 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.1;
10. 16.297 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.2;
11. 4.343 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II L.P.3;
12. 591 parts sociales de Classe B à SCHRODER VENTURES INTERNATIONAL LIFE SCIENCES FUND II STRATEGIC PARTNERS L.P.;
13. 1.100 parts sociales de Classe B à SITCO NOMINEES LTD VC 01903;



14. 441.550 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 L.P.;
15. 160.442 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 OFFSHORE L.P.;
16. 18.456 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 GmbH & CO BETEILIGUNGS KG.;
17. 140.292 parts sociales de Classe C à GS CAPITAL PARTNERS 2000 EMPLOYEE FUND L.P.;
18. 13.271 parts sociales de Classe C à STONE STREET FUND 2000 L.P.;
19. 6.635 parts sociales de Classe C à BRIDGE STREET SPECIAL OPPORTUNITIES FUND 2000 L.P., et
20. 99.615 parts sociales de classe E à COGNIS MANAGEMENT BETEILIGUNGS GbR III.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par la présente qu'à la requête de la comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé ensemble avec Nous notaire, le présent acte.

Signé: S. Michel, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 53, case 6. — Reçu 30.000 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

A. Schwachtgen.

Référence de publication: 2007031107/230/353.

(070025922) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

### **TeamSystem Integral Investors, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.097.025,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 5, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 107.875.

In the year two thousand and six, on the twenty second day of December at 2.30 p.m.

Before the undersigned Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

1. BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the United States of America, with registered office at 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, USA, registered with the Companies House under Reg No. LP7888,

represented by Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

2. BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

3. BCIP ASSOCIATES III, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

4. BCIP ASSOCIATES III-B, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

5. BCIP TRUST ASSOCIATES III, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Charlene Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

6. BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the Cayman Islands, with registered office at c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands,

represented by Charène Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006;

7. K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004-B DIF, a limited partnership incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, with registered office at c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA,

represented by Charène Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Chicago, USA on 7 December 2006;

8. PEDER SMEDVIG CAPITAL AS, a corporation incorporated and existing under the laws of Norway, with registered office at Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway,

represented by Charène Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Luxembourg, on 22 December 2006; and

9. Vincent Rouxel, Director of BAIN & CO., born on 24 February 1948, in Tours, France, residing at 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France,

represented by Charène Herbain, maître en droit, residing in Luxembourg, by virtue of proxy given in Paris, France on 7 December 2006.

The proxies after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

The appearing parties are all the shareholders of TEAMSYSTEM INTEGRAL INVESTORS, a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, Parc d'Activité Syrdall, L-5365, Munsbach, registered with the Luxembourg trade and companies' register under registration number B 107.875, incorporated pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 15 April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, on 29 September 2005, under number 961. The Articles of Associations have been last modified pursuant to a deed of the notary Maître Joseph Elvinger, residing in Luxembourg, on 27 July 2006, published in the Mémorial C, Recueil des sociétés et associations, on 31 October 2006, under number 2037.

The appearing parties representing the entire share capital of the Company took the following resolutions:

*First resolution*

The shareholders decide to increase the share capital by an amount of thirty-two thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 32,925.-) in order to increase it from its current amount of three million sixty-four thousand one hundred euro (EUR 3,064,100.-) up to three million ninety-seven thousand twenty-five euro (EUR 3,097,025.-) through the issue of one thousand three hundred seventeen (1,317) shares, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

The one thousand three hundred seventeen (1,317) shares have been subscribed as follows:

Subscriber	Number of Shares	Subscription Price (EUR)
BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P. c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	1,194	29,872.09
BCIP ASSOCIATES III c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	96	2,413.07
BCIP ASSOCIATES III-B c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	11	291.50
K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004- B DIF c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA . . . . .	5	135.48
PEDER SMEDVIG CAPITAL AS Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway . . . . .	10	270.86
Vincent Rouxel 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France . . . . .	1	25.00
Total: . . . . .	1,317	33,008.00

The one thousand three hundred seventeen (1,317) shares have been paid up in cash by the subscribers so that the total amount of thirty-three thousand eight euro (EUR 33,008.-) is at the disposal of the Company, as it has been proven to the undersigned notary.

The proxyholder is authorized to subscribe the new shares in the name and on behalf of the subscriber.

The total contribution of thirty-three thousand eight euro (EUR 33,008.-) consists of thirty-two thousand nine hundred twenty-five euro (EUR 32,925.-) allocated to the share capital and eighty-three euro (EUR 83.-) allocated to a share premium account.



*Third resolution*

As a consequence of the above mentioned resolutions, the article 6 of the articles of incorporation of the Company is amended and shall now be read as follows:

« **Art. 6.** The Company's share capital is set at three million ninety-seven thousand twenty-five euro (EUR 3,097,025.-) represented by one hundred twenty-three thousand eight hundred eighty-one (123,881) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.»

Whereof this deed was drawn up in Luxembourg on the date set at the beginning of this deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing persons, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their first and surnames, civil status and residences, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre à 14.30 heures.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire résidant à Luxembourg.

Ont comparu:

1. BAIN CAPITAL FUND VII-E (UK) L.P., une limited partnership, régie par le droit des Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au 111 Huntington Avenue, Boston, MA 02199, Etats Unis, immatriculé au Companies House sous le numéro LP7888,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

2. BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P., une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

3. BCIP ASSOCIATES III, une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

4. BCIP ASSOCIATES III-B, une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

5. BCIP TRUST ASSOCIATES III, une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans;

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

6. BCIP TRUST ASSOCIATES III-B, une limited partnership régie par le droit des Iles Caymans, ayant son siège social au c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Iles Caymans,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

7. K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004-B DIF, a limited partnership régie par le droit de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, Etats-Unis,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2006, à Chicago, Etats Unis;

8. PEDER SMEDVIG CAPITAL AS, une corporation régie par le droit de Norvège, ayant son siège social au Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norvège,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 22 décembre 2006, à Luxembourg;

9. Vincent Rouxel, Directeur de BAIN & CO., né le 24 Février 1948, à Tours, France, demeurant au 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France,

représenté par Charlène Herbain, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 décembre 2006, à Paris, France.

Les procurations après avoir été signées ne varietur par les mandataires et par le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les comparants représentant l'ensemble des associés de la société TEAMSYSYSTEM INTEGRAL INVESTORS (la «Société»), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 5, Parc de l'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 107.875, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, le 25 avril 2005, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations le 29 septembre 2005 sous le numéro 961. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant un acte reçu par le notaire Maître Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, en date 27 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des sociétés et associations du 31 octobre 2006 sous le numéro 2037.

Les comparants, représentant l'intégralité du capital social de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 32.925,-) afin de le porter de sa valeur actuelle de trois millions soixante-quatre mille cent euros (EUR 3.064.100,-) à trois millions quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 3.097.025,-) par l'émission de mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Les mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales ont été souscrites comme suit:

Souscripteurs	Nombre de parts sociales	Prix de souscription (EUR)
BAIN CAPITAL FUND VIII-E, L.P. c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	1.194	29.872,09
BCIP ASSOCIATES III c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	96	2.413,07
BCIP ASSOCIATES III-B c/o WALKERS SPV LIMITED, P.O. Box 908GT, Walker House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands . . . . .	11	291,50
K&E INVESTMENT PARTNERS LLC - 2004- B DIF c/o Jack Levin, 200 Randolph Drive, Suite 5700 Chicago, IL 60601, USA . . . . .	5	135,48
PEDER SMEDVIG CAPITAL AS Lokkeveien 103B, 4007 Stavanger, Norway . . . . .	10	270,86
Vincent Rouxel 33, rue de la Collinerie, 78870 Bailly, France . . . . .	1	25,00
Total: . . . . .	1.317	33.008,00

Les mille trois cent dix-sept (1.317) parts sociales ont été payées en numéraire par les souscripteurs, de sorte que le montant total de trente-trois mille huit euros (EUR 33.008,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Le mandataire est autorisé à souscrire les nouvelles parts sociales au nom et pour le compte des souscripteurs.

L'apport total de trente trois mille huit euros (EUR 33.008,-) consiste en trente-deux mille neuf cent vingt-cinq euros (EUR 32.925,-) alloués au capital social et quatre-vingt-trois euros (EUR 83,-) alloués à la prime d'émission.

*Troisième résolution*

A la suite des résolutions susmentionnées, l'article 6 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de trois millions quatre-vingt-dix-sept mille vingt-cinq euros (EUR 3.097.025,-) représentée cent vingt-trois mille huit cent quatre-vingt-une (123.881) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.»

Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête les présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu aux comparants, tous connus du notaire par leur nom, prénoms usuels, état civil et demeure, les comparants ont signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: C. Herbain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 4, case 2. — Reçu 330,08 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031096/211/199.

(070025751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**Cyber Vista S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4041 Esch-sur-Alzette, 17, rue du Brill.

R.C.S. Luxembourg B 124.397.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le douzième jour du mois de février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- Monsieur Mike Rodrigues Fortes, électricien, né à Luxembourg, le 20 août 1982, demeurant au 24, Cité Um Benn, L-3824 Schifflange.

2.- Monsieur Alcidio Calisto Fortes, boulanger, né à Sao Pedro Apostolo (Cap-Vert), le 10 mai 1962, demeurant 24 Cité Um Benn, L-3824 Schifflange.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre I<sup>er</sup> . Objet - Raison sociale - Durée - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup> .** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée luxembourgeoise qui sera régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet principal l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques avec petite restauration.

La société pourra effectuer toutes opérations commerciales, industrielles, immobilières, mobilières et financières, pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

La société pourra s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou de nature à le favoriser et à le développer.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société prend la dénomination de CYBER VISTA S.à r.l., société à responsabilité limitée.

**Art. 5.** Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

La société peut ouvrir des agences ou succursales dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

**Titre II. Capital social - Parts sociales**

**Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre euros (124,- EUR) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Les parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- Monsieur Mike Rodrigues Fortes, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Alcidio Calisto Fortes, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire à un compte bancaire au nom de la société, de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

**Art. 7.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant l'accord des associés statuant à la majorité requise pour les modifications statutaires.

**Art. 8.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre de parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'accord unanime de tous les associés. Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant le même agrément.

Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sociales sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

En toute hypothèse, les associés restants ont un droit de préemption. Ils doivent l'exercer endéans les 30 (trente) jours à partir de la date de refus de cession à un non-associé. En cas d'exercice de ce droit de préemption, la valeur de rachat des parts sociales est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 11.** Les créanciers, personnels, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilans et inventaires de la société.

### **Titre III. Administration et gérance**

**Art. 12.** La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

A défaut de disposition contraire, le ou les gérants ont vis-à-vis des tiers les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet social.

La société n'est engagée en toutes circonstances que par la signature individuelle du gérant unique ou lorsqu'ils sont plusieurs, par les signatures conjointes de 2 (deux) gérants, sauf dispositions contraires fixées par l'assemblée générale extraordinaire des associés.

**Art. 13.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

**Art. 14.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quelque soit le nombre des parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 15.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les modifications des statuts doivent être décidées à la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social. Néanmoins le changement de nationalité de la société requiert l'unanimité des voix des associés.

**Art. 16.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 18.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 19.** Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés.

### **Titre IV. Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés, qui en fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### **Titre V. Dispositions générales**

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

#### *Disposition transitoire*

Par dérogation à l'article dix-sept (17) qui précède, l'année sociale commence aujourd'hui-même pour finir le 31 décembre 2007.

#### *Frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- L'adresse de la société est fixée au 17, rue du Brill, L-4041 Esch-sur-Alzette.

2.- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée:

a) Gérant technique:

Monsieur Mike Rodrigues Fortes, électricien, né à Luxembourg, le 20 août 1982, demeurant au 24, Cité Um Benn, L-3824 Schiffflange.

b) Gérant administratif:

Monsieur Alcidio Calisto Fortes, boulanger, né à Sao Pedro Apostolo (Cap-Vert), le 10 mai 1962, demeurant 24, Cité Um Benn, L-3824 Schiffflange.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature conjointe.

*Remarque*

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des constituants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations requises pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article deux des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Belvaux, en l'étude du notaire soussigné, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire instrumentant, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: M. R. Fortes, A. C. Fortes, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 février 2007, Relation: EAC/2007/942. — Reçu 62 euros.

*Le Receveur (signé): Santioni.*

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 15 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031449/239/127.

(070026704) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**Cecile Holding S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 95.860.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

*Pour CECILE HOLDING S.A.*

C. Schweitzer / C. Bechtel

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007031543/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03840. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070026168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**HBI Rodenbach S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 93.800,00.**

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 118.272.

In the year two thousand and six, on the twenty-second day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public, residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

HBI HOLDING S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated under the Luxembourg law, pursuant to a deed of the Luxembourg notary Joseph Elvinger dated 24 May 2005, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 108.365 and whose articles have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (hereafter the «Mémorial») under number 1055 dated 18 October 2005 (page 50631) (the «Sole Shareholder»);

In its capacity as Sole Shareholder of HBI RODENBACH S.à r.l., a private limited liability company («société à responsabilité limitée»), having its registered office at 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand Duchy of

Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 118.272 and incorporated under Luxembourg law by deed drawn up on 6 July 2006 by Luxembourg Notary Joseph Elvinger, prenamed, residing in Luxembourg, published in the Memorial n<sup>o</sup> 1849, dated 3 October 2006, page 88741 (the «Company») and whose articles of incorporation (the «Articles») have been amended pursuant to a deed dated 13 December 2006 drawn up by the notary Maître Joseph Elvinger, prenamed, not yet published in the Memorial;

Hereby takes the following written resolutions in accordance with the provisions of article 13 of the Articles and of article 200-2 of Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as amended from time to time (the «Law»).

The Sole Shareholder is represented at the meeting by Régis Galiotto, jurist, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxy given under private seal, which, initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

#### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the financial year of the Company with retroactive effect, as of 13 December 2006, which will run from 14 December to 13 December of each year and to amend accordingly article 14.1 of the Articles relating to the business year, which shall now read as follows:

«14.1. The Company's financial year starts on 14 December and ends on 13 December of each year.»

#### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves, following the previous resolution, to reduce the duration of the first business year of the Company so that it shall end on 13 December 2006 instead of 31 December 2006.

#### *Costs*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 1,500.- Euros.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing person, and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will be preponderant.

Whereof the present notarial deed was prepared in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française:**

L'an deux mille six, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

HBI HOLDING S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée selon le droit luxembourgeois, en vertu d'un acte reçu par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, le 24 mai 2005, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 108.365 et dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (ci-après le «Mémorial C») sous le numéro 1055 en date du 18 octobre 2005 (page 50631) (l'«Associé Unique»);

En qualité d'Associé Unique de HBI RODENBACH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 4, rue Alphonse Weicker, L-2721 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B. 118.272 et constituée en vertu d'un acte reçu le 6 juillet 2006 par le notaire luxembourgeois Joseph Elvinger, résidant à Luxembourg, dont les statuts ont été publiés au Mémorial C, sous le numéro 1849 en date du 3 octobre 2006 à la page 88741 (la «Société») et dont les Statuts ont été modifiés depuis la constitution de la Société en vertu d'un acte reçu le 13 décembre 2006 par le notaire Maître Joseph Elvinger, prénommé, non encore publié au Mémorial;

Adopte les résolutions écrites suivantes conformément aux dispositions de l'article 13 des Statuts et de l'article 200-2 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»).

L'Associé Unique est représenté à la présente assemblée par Régis Galiotto, juriste, domicilié à Luxembourg, en vertu de la procuration sous seing privé, laquelle, paraphée *ne varietur* par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'exercice social de la Société, avec effet rétroactive au 13 décembre 2006, lequel courra du 14 décembre au 13 décembre de chaque année et de modifier conformément l'article 14.1 des Statuts lequel sera libellé comme suit:

«L'année sociale commence le 13 décembre et se termine le 14 décembre de chaque année».



*Deuxième résolution*

En conséquence de la décision ci-dessus, l'Associé Unique décide de réduire la durée de la première l'année sociale qui se terminera le 13 décembre 2006 au lieu de 31 décembre 2006.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société en raison des présentes, est évalué à environ 1.500,- Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, et personne ne demandant la parole, la séance est clôturée.

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête du comparant, le présent acte est établi en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête du même comparant, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, à la date mentionnée en tête des présentes à Luxembourg.

Le document a été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénom, état civil et domicile, lequel comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. Galiotto, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 2006, vol. 157S, fol. 4, case 7. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031097/211/91.

(070025754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**C.B. Fleet Holding Company, Incorporated & Cie, s.c.s., Société en Commandite simple.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 90.692.

In the year two thousand and six, on the thirteenth day of December.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED & CIE S.C.S., a limited partnership («société en commandite simple»), having its registered office at 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register section B, number 90.692, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, on December 18, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 172 of February 18, 2003, the articles of which have been amended (i) by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on December 31, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 679 of June 27, 2003, (ii) by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on May 14, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 98 of February 3, 2005, (iii) by notarial deed of Maître Joseph Elvinger, aforementioned, on June 7, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C number 107 of February 5, 2005.

The meeting was opened by Marcel Stephany, member of the Advisory Committee, with professional address at 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange, being the chair,

who appointed as secretary Flora Gibert, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Flora Gibert, lawyer, with professional address at 15, Côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to act:

I. That the partners present or represented and the number of their shares are shown on an attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary. The said list as well as the proxies will be registered with these minutes.

II. As appears from the said attendance list, all the 759,139 (seven hundred fifty-nine thousand one hundred thirty-nine) shares with a nominal value of 50.- EUR (fifty Euros) each in circulation representing the whole share capital of the Company, presently fixed at EUR 37,956,950 (thirty-seven million nine hundred fifty-six thousand nine hundred fifty Euros) are present or represented at the present general meeting so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda.

III. That the agenda of the meeting is the following:

1. Waiver of convening notice.

2. Increase of the Company's share capital by an amount of EUR 3,861,100.- (three million eight hundred sixty-one thousand one hundred Euros) to raise it from its present amount of EUR 37,956,950.- (thirty-seven million nine hundred



fifty-six thousand nine hundred fifty Euros) to EUR 41,818,050.- (forty-one million eight hundred eighteen thousand fifty Euros) by creation and issue of 77,222.- (seventy-seven thousand two hundred twenty-two) new shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each, together with a share premium attached globally amounting to EUR 31.64 ( thirty-one Euros and sixty-four cents).

3. Waiver of preferential subscription right and acceptance of the subscription to all new shares to be issued by C.B. FLEET INTERNATIONAL INC.

4. Subscription and payment by CB FLEET INTERNATIONAL INC of the 77,222 (seventy-seven thousand two hundred twenty-two) new shares with a par value of EUR 50.- (fifty Euros) each by a contribution in kind consisting in an inter-company amount of SEK 35,000,000.- (thirty-five million Swedish Krona) due by the Company to CB FLEET INTERNATIONAL INC., converted into euro for the sake of the contribution, the amount of 31.64 ( thirty-one Euros and sixty-four cents), being the amount of the Intercompany Amount converted into Euro in excess of the aggregate nominal value of the new shares, to be recorded as share premium.

5. Amendment of article 9 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the amendment of the share capital.

After the foregoing was approved by the meeting, the meeting unanimously took the following resolutions:

*First resolution*

The partners present at the meeting stated that they have been informed of the Agenda of such extraordinary general meeting, and considering that all shares in circulation are present or represented at the present meeting in the presence of the undersigned notary public, the partners resolved to waive the convening requirements and formalities for such meeting.

*Second resolution*

The partners present or represented at the meeting resolved unanimously to increase the subscribed capital of the company by an amount of EUR 3,861,100.- (three million eight hundred sixty-one thousand one hundred Euros) in order to raise it from its present amount of EUR 37,956,950.- (thirty-seven million nine hundred fifty-six thousand nine hundred fifty Euros) to EUR 41,818,050 (forty-one million eight hundred eighteen thousand fifty Euros) by the creation of 77,222 (seventy-seven thousand two hundred twenty-two) new shares with a nominal value of EUR 50.- (fifty Euros) each, having the same rights and obligations as the existing shares, together with a share premium attached globally amounting to 31.64 ( thirty-one Euros and seventy-four cents).

*Third resolution*

C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED expressly agreed with a waiver of its preferential subscription right and therefore the meeting resolved to agree with the subscription of all the 77,222 (seventy-seven thousand two hundred twenty-two) new shares by CB FLEET INTERNATIONAL INC.

*Fourth resolution / Subscription - Payment*

Thereupon intervened CB FLEET INTERNATIONAL INC., limited partner, prenamed, duly represented by virtue of a proxy given to Marcel Stephany, aforementioned, dated December 12th 2006. The said proxy forms, after having been signed ne varietur by the proxy holders of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

CB FLEET INTERNATIONAL INC., represented as stated here above, declared to subscribe to all 77,222 (seventy-seven thousand two hundred twenty-two) new shares, together with a total share premium in the amount of EUR 31.64 (thirty-one Euros and seventy-four cents) and fully pay them up in the amount of EUR 3,861,100.- (three million eight hundred sixty-one thousand one hundred Euros) by contribution in kind consisting of an intercompany amount of SEK 35,000,000.- (thirty-five million Swedish Krona) due by the Company to CB FLEET INTERNATIONAL INC. which is hereby contributed to and accepted by the Company at the value of EUR 3,861,131.64 (three million eight hundred sixty-one thousand one hundred thirty-one Euros and seventy-four cents).

Proof of the contribution, and the existence and value of intercompany amount contributed, has been given to the undersigned notary by way of a contribution agreement entered into by CB FLEET INTERNATIONAL INC. and the Company on December 8, 2006 and a valuation report issued by the general partner of the Company on December 8, 2006.

The aforementioned contribution agreement and valuation report, being initialed ne varietur shall remain attached to the present deed, to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

As a consequence of the preceding resolutions, the partners decide to amend article 9 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

« **Art. 9.** The capital is set at EUR 41,818,050.- (forty-one million eight hundred eighteen thousand fifty Euros) represented by 836,361.- (eight hundred thirty-six thousand three hundred sixty-one) shares with a nominal value of 50.- EUR (fifty Euros) each.»

General partner: (one) share, ..... 1  
 Limited partner: (eight hundred thirty-six thousand three hundred sixty) shares, ..... 836,360

#### Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately 43,000.- EUR (forty-three thousand Euros).

The undersigned Notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, he signed together with the Notary the present original deed.

#### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le treize décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de C.B. FLEET HOLDING COMPANY, INCORPORATED & CIE, S.C.S., une société en commandite simple, ayant son siège social au 22, Parc d'Activité Syrdall, L-5565 Munsbach, Grand-Duché de Luxembourg, et enregistrée à la section B du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro 90.692, constituée selon acte reçu par Maître Joseph Helvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 18 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 172 du 18 février 2003, modifiée (i) par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 31 décembre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 679 du 27 juin 2003, (ii) par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 14 mai 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 98 du 3 février 2005, (iii) par un acte notarié de Maître Joseph Elvinger, susmentionné, le 7 juin 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 107 du 5 février 2005.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Marcel Stephany, membre du Comité de Conseil, avec adresse professionnelle au 23, cité Aline Mayrisch, L-7268 Bereldange,

qui désigne comme secrétaire Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Flora Gibert, juriste, avec adresse professionnelle à 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg.

Le Président prie le notaire d'acter:

I. Que les associés présents ou représentés et le nombre de parts sociales qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Cette liste et les procurations resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II. Il ressort de la liste de présence que 759.139 (sept cent cinquante-neuf mille cent trente-neuf) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social fixé à 37.956.950,- EUR (trente-sept millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent cinquante Euros) sont présents ou représentés à la présente assemblée générale, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Renonciation à l'avis de convocation.

2. Augmentation du capital social à concurrence de 3.861.100,- EUR (trois millions huit cent soixante et un mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 37.956.950,- EUR (trente-sept millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent cinquante Euros) à 41.818.050,- EUR (quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros) par l'émission de 77.222 (soixante-dix sept mille deux cent vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune, avec une prime d'émission globale s'élevant à 31,64 EUR (trente et un Euros et soixante-quatre centimes).

3. Renonciation au droit préférentiel de souscription et acceptation de la souscription par C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., de toutes les nouvelles parts sociales émises.

4. Souscription et libération par C.B. FLEET INTERNATIONAL INC de 77.222 (soixante-dix sept mille deux cent vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune par un apport en nature consistant en un compte d'associés de 35.000.000,- SEK (trente-cinq millions de couronnes suédoises) du par la Société CB FLEET INTERNATIONAL INC., converti en euro pour l'apport, le montant s'élevant à 31,64 EUR (trente et un Euros et soixante-quatre centimes), correspondant au montant du compte d'associés converti en Euro en sus de la valeur nominale globale des nouvelles parts sociales, à comptabiliser comme prime d'émission.

5. Modification de l'article 9 des statuts de la Société afin de refléter la modification du capital social.

Après approbation par l'assemblée de ce qui précède, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Les associés présents ont déclaré avoir pris connaissance de l'ordre du jour de cette assemblée générale extraordinaire et être tous présents ou représentés devant le notaire instrumentant, et ont décidé de renoncer aux conditions et formalités de convocation requises pour cette assemblée.

*Deuxième résolution*

Les associés présents ou représentés à l'assemblée décident d'augmenter le capital social à concurrence de 3.861.100,- EUR (trois millions huit cent soixante et un mille cent Euros) pour le porter de son montant actuel de 37.956.950,- EUR (trente-sept millions neuf cent cinquante-six mille neuf cent cinquante Euros) à 41.818.050,- EUR (quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros) par l'émission de 77.222 (soixante-dix sept mille deux cent vingt-deux) nouvelles parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes, toutes avec une prime d'émission s'élevant à 31,64 EUR (trente et un Euros et soixante-quatre centimes).

*Troisième résolution / Souscription paiement*

C.B. FLEET HOLDING COMPANY INCORPORATED, déclare renoncer à son droit de souscription préférentiel et en conséquence, l'assemblée a décidé d'accepter la souscription de toutes les 77.222 (soixante-dix sept mille deux cent vingt-deux) nouvelles parts sociales par C.B. FLEET INTERNATIONAL INC.

*Quatrième résolution*

A donc ensuite comparu C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., associé commanditaire, prénommé, ici représenté en vertu d'une procuration donné à Marcel Stephany, susmentionné, le 12 décembre 2006. Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

C.B. FLEET INTERNATIONAL INC., représentée comme dit-est, déclare souscrire à toutes les 77.222 (soixante-dix sept mille deux cent vingt-deux) nouvelles parts sociales, avec une prime d'émission s'élevant à 31,64 EUR (trente et un Euros et soixante-quatre centimes) et les libérer totalement par un versement en nature consistant en un compte d'associé de 35.000.000,- SEK (trente-cinq millions de couronnes suédoises) due par la Société à CB FLEET INTERNATIONAL INC. qui est apporté et accepté par la Société d'une valeur de 3.861.131,64 EUR (trois millions huit cent soixante et un mille cent trente et un Euros et soixante-quatre centimes).

La preuve de l'apport, de l'existence et de la valeur du compte d'associé, a été donnée au notaire par le contrat d'apport signé par CB FLEET INTERNATIONAL INC. et la Société le 8 décembre 2006 et le rapport d'évaluation émis par l'associé commandité de la Société le 8 décembre 2006.

Les dits contrat d'apport et rapport d'évaluation, après signature ne varietur, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Cinquième résolution*

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 9 des statuts comme suit:

« **Art. 9.** Le capital social est fixé à 41.818.050,- EUR (quarante et un millions huit cent dix-huit mille cinquante Euros) représenté par 836.361 (huit cent trente-six mille trois cent soixante et une) parts sociales d'une valeur nominale de 50,- EUR (cinquante Euros) chacune.»

L'associé commandité: (une) part sociale, ..... 1  
L'associé commanditaire: (huit cent trente-six mille trois cent soixante) parts sociales, ..... 836.360

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ 43.000,- EUR ( quarante-trois mille Euros)

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Stephany, F. Gibert, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 15 décembre 2006, vol. 156S, fol. 66, case 1. — Reçu 38.611,32 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031101/211/202.

(070025797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**EPP Ivry Hoche Holding Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 124.393.

—  
STATUTES

In the year two thousand seven, on the eighth day of February.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

1.- EPP PARTNERS 2005 L.L.C., a company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware (USA), with registered office at the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),

here represented by:

Mr. François Manti, employee, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in Chevy Chase, Maryland, on 6 February 2007;

2.- FRS CONSEILS S.à r.l., a company incorporated and existing under the laws of France, with registered office at 8, rue de Berri, F-75008 Paris, registered under number B 410 833 495 RCS Paris (France),

here represented by:

Mr. François Manti, prenamed,

by virtue of a proxy given in Paris (France), on 6 February 2007.

Said proxies, been signed *in* varietur by the proxy holder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing proxy holder, acting in the above stated capacities has requested the above notary to draw up the articles of incorporation of a limited liability company («société à responsabilité limitée») which the prenamed parties hereby form among themselves as follows:

**Art. 1. Form.** There is established by the appearing parties a «société à responsabilité limitée» (the «Company») governed by the law of 10th August, 1915, on commercial companies, as amended, and by the present articles of incorporation.

The Company is initially composed of several partners. The Company may however at any time be composed of a single partner, notably as a result of transfer(s) of shares, without this resulting into the liquidation of the Company.

**Art. 2. Object.** The company's main purpose is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprises in any form whatsoever, as well as to the administration, management, control and development of those participations.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant to the companies in which it has direct or indirect participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 3. Name.** The name of the Company is EPP IVRY HOCHE HOLDING LUX S.à r.l.

**Art. 4. Duration.** The duration of the Company is unlimited.

The Company may be dissolved at any time by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 5. Registered office.** The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by decision of the management.

The management may also establish branches and subsidiaries, whether in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

**Art. 6. Capital.** The corporate capital is set at twelve thousand five hundred euro (12,500.- EUR) represented by one hundred twenty-five (125) shares with a par value of hundred euro (100.- EUR) each.

**Art. 7. Amendment of the capital.** The capital may at any time be amended by a decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 8. Rights and duties attached to the shares.** Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of partners.

If the Company is composed of a single partner, the latter exercises all powers which are granted by law and the articles of incorporation to all the partners.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the articles of incorporation of the Company and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners.

The creditors or successors of the single partner or of any of the partners may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the Company's inventories and the resolutions of the single partner or the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 9. Indivisibility of shares.** Each share is indivisible insofar as the Company is concerned.

Co-owners must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

**Art. 10. Transfer of shares.** If the Company is composed of one single partner, said single partner may transfer freely its shares.

If the Company is composed of several partners, the shares may be transferred freely amongst partners.

In this same scenario, the shares may only be transferred amongst living persons to non-partners with the authorisation of the general meeting of partners representing at least three quarters of the capital.

**Art. 11. Formalities.** The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal.

Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code.

**Art. 12. Incapacity, bankruptcy or insolvency of a partner.** The incapacity, bankruptcy or insolvency or any other similar event affecting the single partner or any of the partners does not put the Company into liquidation.

**Art. 13. Managers.** The Company is managed and administered by one or several Managers, who may be Shareholders or non-Shareholders.

Each Manager is appointed for a limited or unlimited duration by the sole Shareholder or by the Shareholders, as the case may be.

While appointing the Manager(s), the sole Shareholder or the Shareholders, as the case may be, set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the Managers.

Managers are eligible for reelection.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders may decide to remove a Manager, with or without cause.

Each Manager may as well resign.

The sole Shareholder or, as the case may be, the Shareholders decide(s) upon the compensation of each Manager.

**Art. 14. Powers of the managers.** The manager(s) have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation, provided that it falls within the object of the Company. They have the social signature and are empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

The Manager(s) may delegate special power or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or agents chosen by the Manager(s).

**Art. 15. Events affecting the managers.** The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as its resignation or removal for any cause does not put the Company into liquidation.

Creditors, heirs and successors of a manager may in no event have seals affixed on the assets and documents of the Company.

**Art. 16. Liability of the managers.** No manager commits itself, by reason of its functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company. It is only liable for the performance of its duties.

**Art. 17. Representation of the Company.** The Company is in all circumstances bound by the sole signature of the Manager or, in case of plurality on Managers, by the joint signatures of any two managers or by the joint signatures or sole signature of any person(s) to whom such signatory power has been delegated by the Managers, within the limit of such power. Each of the Managers is empowered to represent the Company in court either as plaintiff or defendant.

**Art. 18. General meetings of partners.** If the Company is composed of one single partner, the latter exercises the powers granted by law to the general meeting of partners.

Articles 194 to 196 and 199 of the law of August 10th, 1915, are not applicable to that situation.

If the Company is composed of several partners, the decisions of the partners are taken in a general meeting of partners or by a vote in writing on the text of the resolutions to be adopted which will be sent by the management to the associates by registered mail.

In this latter case, the associates are under the obligation to, within a delay of fifteen days as from the receipt of the text of the proposed resolution, cast their written vote and mail it to the Company.

**Art. 19. Decisions.** The decisions of the single partner or of the general meeting of partners, as the case may be, are documented in writing, recorded in a register and kept by the management at the registered office of the Company. The documents evidencing the votes cast in writing as well as the proxies are attached to the minutes.

**Art. 20. Financial year.** The financial year begins on the first day of January of each year and ends on the thirty-first day of December the same year.

**Art. 21. Balance-sheet.** Each year, on the thirty-first day of December, a general inventory of the assets and liabilities of the Company and a balance-sheet summarizing this inventory will be drawn up. Each partner or his attorney-in-fact carrying a written proxy may obtain at the registered office communication of the said inventory and balance-sheet.

**Art. 22. Allocation of profits.** The credit balance of the Company stated in the annual inventory, after deduction of overhead, depreciation and provisions represents the net profit of the financial year.

Five percent of the net profit is deducted and allocated to the legal reserve fund; this allocation will no longer be mandatory when the reserve amounts to ten percent of the capital.

The remaining profit is allocated by decision of the single partner or pursuant to a resolution of the general meeting of partners, as the case may be.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** In case of dissolution of the Company, the liquidation shall be carried on by one or several liquidators who may, but need not be partners, appointed by the single partner or the general meeting of partners, who shall determine their powers and their compensation.

**Art. 24. Matters not provided.** All matters not specifically governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10th August, 1915 on commercial companies, as amended.

#### *Subscription and Payment*

Thereupon now appeared Mr. François Manti, prenamed, acting in said capacity, declared to subscribe and pay up the issued shares in such capacity as follows:

Associates	Subscribed capital (EUR)	Number of shares	Paid in capital (EUR)
1) EPP PARTNERS 2005 LLC .....	12,300.-	123	12,300.-
2) FRS CONSEILS SARL .....	200.-	2	200.-
Total: .....	12,500.-	100	12,500.-

Proof of such payments has been given to the undersigned notary.

#### *Expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand four hundred Euro.

#### *Transitory Provisions*

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on 31 December 2007.

#### *Extraordinary General Meeting*

The above-named parties, through their proxy-holder, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have adopted the following resolutions by unanimous vote:

1.- The number of the managers is set at one (1), and the following manager is elected for an unlimited duration, with the powers set forth in article fourteen (14) of the articles of incorporation of the Company.

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in short INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40,312).

2.- The address of the registered office of the Company is set at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.



The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille sept, le huit février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1.- EPP Partners 2005 L.L.C., une société constituée et existant sous les lois de l'Etat de Delaware (USA), avec siège social à the Corporation Service Company, 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808 (USA),  
ici représentée par:

Monsieur François Manti, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Chevy Chase, Maryland, le 6 février 2007;

2.- FRS CONSEILS S.à r.l., une société constituée et existant sous les lois de la France, avec siège social à rue de Berri, F-75008 Paris, enregistrée sous le numéro B 410 833 495 RCS Paris (France),

ici représentée par:

Monsieur François Manti, préqualifié,

en vertu d'une procuration donnée à Paris (France), le 6 février 2007.

Les prédites procurations, signées ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

**Art. 2. Objet.** L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés dans lesquelles elle détient des participations directes ou indirectes tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 3. Dénomination.** La Société prend la dénomination sociale de EPP IVRY HOCHE HOLDING LUX S.à r.l.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 5. Siège social.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

**Art. 7. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.



**Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales.** Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

**Art. 9. Indivisibilité des parts sociales.** Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

**Art. 10. Cession de parts.** Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 11. Formalités.** La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

**Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé.** L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 13. Les gérants.** La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

**Art. 14. Pouvoirs des gérants.** Le(s) Gérant(s) a (ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a (ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

**Art. 15. Evénements atteignant les gérants.** Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

**Art. 16. Responsabilité des gérants.** Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

**Art. 17. Représentation de la Société.** La Société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du Gérant ou, en cas de pluralité de Gérants par la signature conjointe de deux Gérants ou par les signatures conjointes de ou la signature individuelle de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature ont été délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

**Art. 18. Assemblée générale des associés.** Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

**Art. 19. Décisions.** Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

**Art. 20. Année sociale.** L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

**Art. 21. Bilan.** Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

**Art. 22. Répartition des bénéfices.** Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

**Art. 23. Dissolution, liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 24. Disposition générale.** Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

#### *Souscription et paiement*

Ensuite a comparu, le mandataire, Monsieur François Manti, prénommé, agissant ès-dites qualités, a déclaré souscrire et libérer les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit (EUR)	Nombre de parts sociales	Libération (EUR)
1) EPP PARTNERS 2005 LLC . . . . .	12.300,-	123	12.300,-
2) FRS CONSEILS SARL . . . . .	200,-	2	200,-
Total: . . . . .	12.500,-	100	12.500,-

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

#### *Coût, évaluation*

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille quatre cents euros.

#### *Assemblée Générale Extraordinaire*

Les associés prénommés, par leur mandataire susnommé, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à un (1), et le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article quatorze (14) des statuts de la Société:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

2.- L'adresse du siège social est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même comparant a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Manti, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 12 février 2007, Relation: EAC/2007/837. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007031453/239/325.

(070026634) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Le bilan au 30 juin 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031537/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01907. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Le bilan au 30 juin 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031538/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01912. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026201) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**LKMP-Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6633 Wasserbillig, 74A, route de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 116.151.

Im Jahre zweitausendsieben, den zweiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul Bettingen, mit Amtswohnsitz zu Niederaanven.

Sind erschienen:

1 ° Herr Lothar Klasen, Steuerberater - Wirtschaftsprüfer - expert-comptable, wohnhaft in D-54595 Prüm, Achterweg 75 (Deutschland);

2 ° die Gesellschaft LEHNEN, KLASEN, MAYER & PARTNER STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT, mit Sitz in D-54595 Prüm, Teichstrasse 10 (Deutschland), hier vertreten durch den vorgenannten Herrn Lothar Klasen auf Grund einer Vollmacht, welche, nachdem sie durch den Erschienenen und den unterzeichnenden Notar ne varietur unterschrieben wurde, gegenwärtiger Urkunde beigelegt bleibt, um mit ihr einregistriert zu werden.

Die Komparenten erklären, dass die Gesellschaft mit beschränkter Haftung LKMP-LUX, S.à r.l., mit Sitz in L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, eingetragen im Handelsregister zu Luxembourg unter Sektion B und der Nummer 116.151, gegründet wurde gemäss Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar am 29. März 2006, und veröffentlicht im Mémorial C Nummer 1358 vom 14. Juli 2006.

Herr Lothar Klasen, vorgenannt, hielt zweihundertdreissig (230) Anteile und die Gesellschaft ASSA & GEORGES, S.à r.l. hielt fünfundzwanzig (25) Anteile in der Gesellschaft mit beschränkter Haftung LKMP-LUX, S.à r.l. Die Gesellschaft

ASSA & GEORGES, S.à r.l. übertrug ihre gesamten Anteile dem vorgenannten Herrn Lothar Klasen laut einer Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 19. Januar 2007, zu dem zwischen den Parteien vereinbarten Preise, worüber Quittung.

Auf Grund der vorangehenden Abtretung werden die gesamten Anteile der Gesellschaft LKMP-LUX, S.à r.l. nunmehr wie folgt gehalten:

- die Gesellschaft LEHNEN, KLASEN, MAYER & PARTNER STEUERBERATUNGSGESELLSCHAFT, vorgenannt, hält zweihundertfünfundvierzig Anteile . . . . .	245 Anteile
- Herr Lothar Klasen, vorgenannt, hält zweihundertfünfundfünfzig Anteile . . . . .	255 Anteile
Insgesamt: fünfhundert Anteile . . . . .	500 Anteile

Die beiden alleinigen Gesellschafter fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

*Erster Beschluss*

Die Gesellschafter beschliessen, den Gesellschaftssitz von L-1660 Luxemburg, 30, Grand-rue, nach L-6633 Wasserbillig, 74a, route de Luxembourg, zu verlegen.

*Zweiter Beschluss*

Dementsprechend lautet der erste Satz von Artikel 4 der Satzung folgendermassen:

**Art. 4.** (erster Satz).

**In englischer Sprache:**

«The registered office of the Company is in the municipality of Merttert.»

**In deutscher Sprache:**

«Der Geschäftssitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Merttert.»

*Kosten*

Die der Gesellschaft aus Anlass vorliegender Urkunde anerfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf neunhundert Euro (EUR 900,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Erschienenen, haben dieselben mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Klasen, P. Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2007, vol. 157S, fol. 70, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Kopie, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 14. Februar 2007.

P. Bettingen.

Référence de publication: 2007031106/202/53.

(070025809) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**CIFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 12.867.

Le bilan au 31 décembre 2003 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031498/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04799. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**Financière Zelos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.840.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031539/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08025. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Financière Zelos S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 79.840.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031540/510/14.

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 2007, réf. LSO-CA08022. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026205) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**BBL Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 99.104.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Pour BBL FINANCE S.à r.l.  
MONTEREY SERVICES S.A.  
Gérant  
Signatures

Référence de publication: 2007031544/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03168. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Le bilan au 30 juin 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031535/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01902. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Le bilan au 30 juin 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature

*Le domiciliataire*

Référence de publication: 2007031534/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01899. - Reçu 24 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(070026196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**CIFI, Société Anonyme.**

Siège social: L-1325 Luxembourg, 5, rue de la Chapelle.  
R.C.S. Luxembourg B 12.867.

Le bilan au 31 décembre 2005 et les annexes ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007031496/317/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04802. - Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070026239) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**Baustahlarmierungen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 124.353.

STATUTEN

Im Jahre zwei tausend sieben, den einunddreissigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Henri Beck, Notar mit dem Amtswohnsitz in Echternach, (Grossherzogtum Luxemburg),

Ist erschienen:

Frau Bärbel Klein, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-66693 Saarhölzbach, Hasbornweg 2a.

Welche Komparentin den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

**Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die zutreffenden gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Die Gesellschaft kann einen oder mehrere Gesellschafter haben.

**Art. 2.** Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung BAUSTAHLARMIERUNGEN S. à r. l.

**Art. 3.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Wasserbillig.

Er kann durch eine Entscheidung des oder der Gesellschafter in eine andere Ortschaft des Grossherzogtums Luxemburg verlegt werden.

**Art. 4.** Die Gesellschaft hat zum Gegenstand die Verlegung von Baustahl.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausführen die sich direkt oder indirekt auf den Gesellschaftszweck beziehen oder denselben fördern.

**Art. 5.** Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

**Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile**

**Art. 6.** Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-), aufgeteilt in ein hundert (100) anteile von je ein hundert fünfundsiebenzig euro (€ 125,-), welche integral durch Frau Bärbel Klein, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-66693 Saarhölzbach, Hasbornweg 2a, übernommen wurden.



Alle Anteile wurden voll in bar eingezahlt, so dass der Betrag von zwölf tausend fünf hundert euro (€ 12.500,-) der Gesellschaft von heute an zur Verfügung steht, wie dies dem unterzeichneten Notar ausdrücklich nachgewiesen wurde.

**Art. 7.** Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar. Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter.

Bei den Übertragungen sind die Bestimmungen von Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches einzuhalten.

### **Titel III. Verwaltung und Vertretung**

**Art. 8.** Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäss Artikel 200-2 des Gesetzes vom 18. September 1933 sowie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

**Art. 9.** Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundzwanzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile hat. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmässig bei der Gesellschafterversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

**Art. 10.** Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafterversammlung, welche die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Als einfache Mandatare gehen der oder die Geschäftsführer durch ihre Funktion(en) keine persönlichen Verpflichtungen bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft ein. Sie sind jedoch für die ordnungsgemässe Ausführung ihres Mandates verantwortlich.

**Art. 11.** Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endigt am 31. Dezember eines jeden Jahres.

**Art. 12.** Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäss den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äussern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Der Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

**Art. 13.** Beim Ableben des alleinigen Gesellschafter oder einem der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

### **Titel IV. Auflösung und Liquidation**

**Art. 14.** Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

**Art. 15.** Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

#### *Übergangsbestimmung*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endigt am 31. Dezember 2007.

#### *Kosten*

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr neun hundert Euro (€ 900,-).

*Erklärung*

Die Komparentin erklärt, dass der unterfertigte Notar ihr Kenntnis gegeben hat davon, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der Handelsermächtigung ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

*Generalversammlung*

Sofort nach der Gründung, hat die alleinige Gesellschafterin, folgende Beschlüsse gefasst:

a) Zur Geschäftsführerin der Gesellschaft wird für eine unbestimmte Dauer ernannt:

Frau Bärbel Klein, Einzelhandelskauffrau, wohnhaft in D-66693 Saarhölzbach, Hasbornweg 2a.

b) Die Gesellschaft wird in allen Fällen durch die alleinige Unterschrift der Geschäftsführerin rechtsgültig vertreten und verpflichtet.

c) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-6630 Wasserbillig, 66-70, Grand-Rue.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an die Komparentin, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: B. Klein, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 1<sup>er</sup> février 2007, vol. 364, fol. 15, case 9. — Reçu 125 euros.

*Le Receveur (signé):* Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung, auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Memorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 15. Februar 2007.

H. Beck.

Référence de publication: 2007030909/201/101.

(070026057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

---

**Colonnade Holdco N° 5 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 101.881.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

*Pour COLONNADE HOLDCO N° 5 S.A.*

J-C. Dauphin / C. Speecke

*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2007031541/29/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03835. - Reçu 22 euros.

*Le Receveur (signé):* G. Reuland.

(070026166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Subcomex S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 44.024.

DISSOLUTION

L'an deux mille six, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

A comparu:

Monsieur Hubert Janssen, juriste, avec adresse professionnelle au 15, côte d'Eich, L-1450 Luxembourg;

«le mandataire»

agissant en sa qualité de mandataire spécial de Madame Michèle Fructus, demeurant à F-13007 Marseille (France), 30, boulevard Charles Livon, actionnaire unique de la société SUBCOMEX S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, RCS Luxembourg section B n° 44.024;

«le mandant»

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par le mandataire comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme SUBCOMEX S.A., ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 44.024, a été constituée suivant acte reçu le 27 mai 1993, publié au Mémorial C page 18488 (numéro 386) de 1993.

II.- Que le capital social de la société anonyme SUBCOMEX S.A., prédésignée, s'élève actuellement à 30.986,69 euros, représenté par 1.250 actions ayant chacune une valeur nominale de 24,789352 euros, intégralement libérées.

III.- Que son mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société anonyme SUBCOMEX S.A.

IV.- Que son mandant est devenu propriétaire de toutes les actions de la susdite société et qu'en tant qu'actionnaire unique il déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société.

V.- Que son mandant, en tant que liquidateur, déclare que les dettes connues ont été payées et en outre qu'il prend à sa charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'il répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans au siège de la société dissoute.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le mandataire prémentionné a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: H. Janssen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 5 janvier 2007, vol. 31CS, fol. 49, case 2. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

J. Elvinger.

Référence de publication: 2007031367/211/46.

(070026002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

**C.I.C.A.C., Compagnie Internationale des Céréales, Aliments Composés et Dérivés S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 34.145.

Le bilan et le compte de profits et de pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2007.

Pour C.I.C.A.C., COMPAGNIE INTERNATIONALE DES CEREALES, ALIMENTS COMPOSES ET DERIVES S.A.

MONTEREY SERVICES S.A. / UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l.

Administrateur / Administrateur

Signatures / Signatures

Référence de publication: 2007031542/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2007, réf. LSO-CB03837. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

**Alpha Transporting Transatlantique International S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 79, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 66.042.

Le bilan au 30 juin 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2007.

Signature  
Le domiciliataire

Référence de publication: 2007031536/815/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 novembre 2006, réf. LSO-BW01904. - Reçu 24 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070026199) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Districal S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *DISTRICAL S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2007031376/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04687. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Geradpark SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 30, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 60.635.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *GERADPARK S.A.*  
Signature

Référence de publication: 2007031387/3222/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2007, réf. LSO-CB04672. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026750) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Labrador Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 429 du 2 novembre 1994. Modifiée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2003, acte publié au Mémorial C 318 du 25 mars 2003.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour *LABRADOR FINANCE S.A.*  
*FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.*  
Signatures

Référence de publication: 2007031545/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03161. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070026158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.

---

**Wansart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7540 Rollingen, 55, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 124.314.

—  
STATUTS

L'an deux mille sept, le sept février.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom Metzler, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

Ont comparu:

1.- Monsieur Eugène Wansart, indépendant, né à Waimes (Belgique) le 12 janvier 1956, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville;

2.- Madame Francine Warland, infirmière sociale, née à Waimes (Belgique) le 29 janvier 1957, épouse de Monsieur Eugène Wansart, demeurant à B-4950 Waimes, 5, rue Coirville.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée familiale qu'ils déclarent constituer entre eux:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de WANSART S.à r.l.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Rollingen (Mersch).

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.

**Art. 3.** La société a pour objet, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, tous travaux de construction, rénovation, transformation, restauration, aménagement des abords de tous immeubles.

Elle pourra s'intéresser par voie de souscription, apport, prise de participation ou autre manière, dans toute société ou entreprise ayant une activité analogue, connexe ou complémentaire à la sienne et en général, effectuer toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra gager ses biens, ou se porter caution, au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers, si cette opération est de nature à favoriser son développement.

**Art. 4.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 5.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société pour finir le trente et un décembre deux mille sept.

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Ces parts sociales ont été souscrites comme suit:

1.- par Monsieur Eugène Wansart, préqualifié, quatre-vingt-dix parts sociales, . . . . .	90
2.- par Madame Francine Warland, préqualifiée, dix parts sociales, . . . . .	10
Total: cent parts sociales, . . . . .	100

Ces parts sociales ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ce que les associés reconnaissent mutuellement.

**Art. 7.** Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle dans l'actif social et dans les bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués par décision des associés.

A moins que les associés n'en décident autrement, le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société en toutes circonstances.

**Art. 10.** Simples mandataires de la société, le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement à celles-ci, ils ne seront responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Le décès, l'interdiction ou la faillite de l'un des associés n'entraîneront pas la dissolution de la société. Les héritiers de l'associé prédécédé n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

**Art. 12.** Chaque année, le 31 décembre, il sera dressé un inventaire de l'actif et du passif de la société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- cinq pour cent (5,00%) pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restera à la libre disposition des associés.

**Art. 13.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés.

**Art. 14.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales.

**Art. 15.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Frais*

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à mille euros (EUR 1.000,-).

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Ensuite les associés, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est à L-7540 Rollingen (Mersch), 55, rue de Luxembourg.
- Est nommé gérant unique, pour une durée indéterminée, Monsieur Eugène Wansart, préqualifié.

La Société sera valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée en une langue d'eux connue aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé le présent acte avec le notaire.

Signé: E. Wansart, F. Warland, T. Metzler.

Enregistré à Luxembourg, le 8 février 2007, vol. 157S, fol. 80, case 12. — Reçu 62,50 euros.

*Le Receveur ff. (signé): Tholl.*

Pour copie conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 14 février 2007.

T. Metzler

*Notaire*

Référence de publication: 2007031031/222/85.

(070025528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2007.

#### **Labrador Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.112.

Constituée par-devant M<sup>e</sup> Edmond Schroeder, notaire de résidence alors à Mersch, en date du 22 juin 1994, acte publié au Mémorial C no 429 du 2 novembre 1994. Modifiée par-devant M<sup>e</sup> Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 6 février 2003, acte publié au Mémorial C 318 du 25 mars 2003, et par-devant M<sup>e</sup> Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 2006, acte en voie de publication.

Le bilan au 30 avril 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour LABRADOR FINANCE S.A.*

FORTIS INTERTRUST (LUXEMBOURG) S.A.

*Signatures*

Référence de publication: 2007031546/29/18.

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2007, réf. LSO-CB03165. - Reçu 20 euros.

*Le Receveur (signé): G. Reuland.*

(070026159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2007.